

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/YH

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 12 février 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Evolution mensuelle de la situation budgétaire
2. Approbation des procès-verbaux des réunions du 16.10.2009, 20.11.2009 et du 15.1.2010

*

Présents : M. Eugène Berger remplaçant M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Norbert Hauptert, M. Jacques-Yves Henckes remplaçant M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes remplaçant M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Lucien Thiel, M. Robert Weber, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Jeannot Waringo, Inspection générale des Finances
M. Guy Heintz, Administration des Contributions directes
M. Romain Heinen, Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Mme Carole Closener, Greffe de la Chambre des Députés

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Anne Brasseur, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

1. Evolution mensuelle de la situation budgétaire

Monsieur le Ministre rappelle que les premiers mois de l'année ne sont jamais représentatifs pour l'évolution budgétaire au cours d'une année. Il indique que la première partie de la réunion sera consacrée à l'examen des recettes courantes de l'Etat au 31 janvier 2010, tandis que la deuxième partie sera vouée à l'analyse sectorielle des recettes de TVA.

Les recettes courantes de l'Etat au 31 janvier 2010

Il ressort du tableau annexé qu'au total la différence entre les recettes au 31/01/2010 et celles au 31/12/2009 s'élève à 47 MEUR, ce qui représente une variation de -6%.

I. Contributions directes

IRC

Les recettes en termes d'IRC (24 MEUR) sont moins élevées qu'à la même période en 2009 (36 MEUR). Cette baisse (-46,9%) s'explique partiellement par les problèmes rencontrés par l'Administration des contributions directes lors du recouvrement des impôts.

Salaires et traitements

Les recettes concernant les salaires et traitements (257 MEUR) sont en phase avec les recettes au 31 janvier des exercices précédents. Il convient de relever toutefois que si les recettes liées aux salaires et traitements stagnent depuis 2-3 années, elles augmentaient au cours des exercices antérieurs.

Cette catégorie de recettes atteint traditionnellement un niveau élevé au mois de janvier, qui s'explique par le paiement de certaines gratifications et de treizième mois.

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie, en baisse par rapport aux exercices précédents, n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. Enregistrement et Domaines

TVA

Les recettes de TVA au 31 janvier 2010 (241 MEUR) stagnent par rapport à la même période des deux années précédentes.

Taxe d'abonnement

Le niveau des recettes en termes de taxe d'abonnement (87 MEUR) dépasse celui du 31 janvier 2009 (76 MEUR) tout en étant inférieur au niveau atteint à la même période en 2008 (105 MEUR).

IV. Trésorerie de l'Etat

La baisse de cette catégorie de recettes s'explique d'une part par la baisse du solde de la trésorerie, et d'autre part, par la baisse substantielle des taux d'intérêts.

En faisant abstraction de la trésorerie de l'Etat, la différence entre les recettes au 31/01/2010 et celles au 31/12/2009 ne représente qu'une variation de -2,8%.

Analyse sectorielle des recettes de TVA

Conformément à la demande formulée par certains membres des deux commissions au cours de la réunion du 15 janvier 2010, une analyse sectorielle concernant les recettes de TVA a été réalisée par les services de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED).

Monsieur le directeur de l'AED présente le contenu des différents tableaux distribués aux membres des commissions.

Il ressort de ces tableaux que :

- les 6 secteurs qui génèrent le plus de recettes de TVA sont par ordre décroissant :
 1. Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (secteur G)
 2. Commerce électronique (secteur V)
 3. Activités financières et d'assurance (secteur K)
 4. Activités spécialisées, scientifiques et techniques (secteur M)
 5. Construction (secteur F)
 6. Industrie manufacturière (secteur C)
- Les secteurs qui ont connu les plus fortes baisses de recettes de TVA (recettes au 31/12/2009 comparées aux recettes au 31/12/2008) sont :
 - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
Les deux sous-secteurs principalement touchés par cette baisse sont le commerce de gros, ainsi que le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.
 - Industrie manufacturière
La forte baisse de ce secteur est principalement due à la variation importante du sous-secteur métallurgie.
 - D'autres secteurs exposés à des variations sont le secteur F (Construction) avec le sous-secteur Construction de bâtiments, et le secteur M (Activités spécialisées, scientifiques et techniques) avec le sous-secteur Activités des sièges sociaux, conseil de gestion.

Débat

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'ACD ne dispose actuellement pas d'indications précises concernant l'imposition de l'exercice 2007.
- Grâce à l'introduction de l'imposition suivant déclaration (pour les personnes morales) dès le 1^{er} février 2010, le retard concernant l'imposition des exercices précédents devrait pouvoir être rattrapé.
- L'extrapolation des chiffres des derniers mois, la prise en compte de certaines hypothèses de croissance ainsi que le constat que l'économie européenne traverse une crise, ne permettent pas de conclure à une croissance substantielle de l'économie nationale au cours des prochaines années. C'est la raison pour laquelle il ne paraît pas prématuré de se baser sur les données actuelles afin de définir la stratégie de sortie de crise.

Il est important de discuter et de décider dès à présent des mesures concrètes afin de définir d'ici l'été 2010 une « *exit strategy* » qui pourra être appliquée dès 2011, conformément aux « *guidelines* » européennes.

- Au sujet de la stabilité du niveau de recettes de TVA, il convient de signaler que les chiffres du mois de janvier reflètent l'activité du mois de décembre. Le départ des actuels numéros deux et quatre du commerce électronique se répercutera sur les chiffres des mois suivants.
- Dans ce contexte, il convient de rappeler que la directive 2008/8/CE (« Paquet TVA ») vise notamment à changer à l'horizon 2015 les règles TVA applicables aux services fournis par voie électronique. A terme, le principe de base pour l'imposition des prestations de services sera fondé sur le lieu où le destinataire (le preneur de la prestation de service ou consommateur) est établi. Or le commerce électronique représentait dans le passé des recettes de 330 MEUR en termes de TVA.
- Concernant le montant des remboursements de TVA, celui-ci s'est élevé à 1 070 MEUR au 31 décembre 2009, soit un niveau record. Afin d'éviter les faillites des PME, l'AED a remboursé intégralement les montants inférieurs à 10.000 EUR sans contrôles.
- Selon les principes de la vente à distance, si l'acquéreur emporte les biens achetés, c'est la TVA de l'Etat de départ des biens qui s'applique. En cas de livraison des biens par le fournisseur et au delà du seuil de 100.000 EUR de chiffre d'affaires, le lieu de la livraison est réputé se situer dans l'Etat d'arrivée des biens, ce qui entraîne l'application de la TVA de cet Etat. Cependant, le vendeur peut, s'il le désire, exercer une option afin que ses ventes à distance vers un Etat membre déterminé soient, pour leur totalité, soumises à la TVA de cet Etat d'arrivée des biens.
- Au sujet de l'entrevue de la Commission des Finances et du Budget sur la « 11^e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg pour la période 2009-2014 » et de l'envoi subséquent du document officiel à la Commission européenne, Monsieur le Ministre indique que dans le document envoyé à la Commission, certaines hypothèses de détail concernant les sous-secteurs ont été enlevées, car elles concernent des mesures qui doivent encore être discutées. Cependant les chiffres fondamentaux sont identiques dans les deux documents. Au demeurant, l'effort financier concerne les trois sous-secteurs. Monsieur le Ministre rappelle par ailleurs que les membres de la Commission des Finances et du Budget ont exprimé le souhait de continuer la discussion sur le programme de stabilité au cours d'une réunion qui aura lieu au cours du mois de mars, suite à la réception de l'*assessment* rendu par la Commission européenne.
- Les membres des deux commissions souhaitent que cet exercice, consistant à associer la Chambre des Députés à la discussion sur le programme de stabilité, soit répété à l'avenir.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions du 16.12.2009, 20.11.2009 et du 15.1.2010

Les procès-verbaux des réunions du 16.12.2009, 20.11.2009 et du 15.1.2010 sont approuvés.

Luxembourg, le 12 février 2010

La Secrétaire,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexe : Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 janvier 2010

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 JANVIER 2010

09/110

(tous les montants sont exprimés en mio. €)	Recettes au 31.01			Budget	Compte	Compte	Variation(08/09)	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	en mio. €	en %
I. Contributions directes	343	359	327	4 344	4 662	4 618	-15,6	-4,5
1. Collectivités [1]	24	36	40	1 200	1 417	1 368	-11,4	-46,9
2. Assiette [1]	24	22	20	450	479	400	2,0	8,5
3. Salaires et traitements	257	257	256	2 055	1 996	2 124	0,2	0,1
4. Impôt de solidarité	0	0	0	114	122	122	...	...
5. Revenus de capitaux	12	2	-28	200	261	250	10,1	83,3
6. Fortune [2]	8	10	11	150	211	169	-2,6	-33,7
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	14	26	25	60	55	72	-12,4	-91,4
8. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	1	2	1	55	58	51	-1,2	-103,9
9. Jeux de casino (recettes brutes)	1	1	0	22	24	23	0,0	-4,4
10. Contributions directes - autres	3	3	3	38	40	39	-0,3	-11,7
II. Douanes & accises	88	98	114	1 218	1 278	1 295	-9,6	-10,8
11. Recettes UEBL brutes	68	69	84	965	954	1 005	-1,7	-2,5
Versements nets à la Belgique effectués	...	...	...		0	...	...	...
Versements nets à la Belgique à effectuer	...	...	...	25	-26	14	...	...
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	68	69	84	940	980	991	-1,7	-2,5
12. Droits d'accises sur huiles minérales	8	9	10	130	127	134	-1,1	-14,2
13. Droits d'accises sur cigarettes	6	5	6	60	65	64	1,1	18,7
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	5	8	12	68	72	74	-2,7	-54,0
15. Douanes & accises - autres	2	7	2	20	33	18	-5,2	-269,3
III. Enregistrement & domaines	343	340	403	3 121	3 100	3 424	3,5	1,0
16. Droits d'enregistrement	8	12	47	100	106	223	-3,7	-45,6
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	241	241	240	2 326	2 364	2 408	-0,2	-0,1
18. Taxe d'abonnement [4]	87	76	105	550	479	616	11,2	12,9
19. Taxe sur les assurances	2	1	3	33	38	37	0,8	40,7
20. Enregistrement & domaines - autres	5	10	8	113	113	140	-4,7	-95,1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	774	796	843	8 683	9 040	9 338	-21,6	-2,8
IV. Trésorerie de l'Etat	14	39	6	187	278	277	-25,7	-189,2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	788	835	849	8 870	9 318	9 615	-47,3	-6,0
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	6	9	11	500	588	578	-2,8	-43,6

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recet. titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contr. tion assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation

[4] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.